

Cap emploi, pour recruter et maintenir en activité les agents handicapés

À partir de 20 agents, toute collectivité a l'obligation d'employer au moins 6% de travailleurs en situation de handicap. Organisme de placement spécialisé exerçant une mission de service public, Cap emploi accompagne l'insertion professionnelle en milieu ordinaire et le maintien dans l'emploi. Son expertise constitue une aide précieuse pour les employeurs territoriaux.

QUI

- 98 organismes Cap emploi répartis dans toute la France.
- 2 missions dans le secteur privé comme le public : accompagner vers et dans l'emploi les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- 100 000 travailleurs handicapés accompagnés chaque année.

Service public de l'emploi pour les personnes en situation de handicap, Cap emploi est l'interlocuteur privilégié des employeurs pour le recrutement, l'intégration et le maintien en activité des agents ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. «C'est un véritable partenaire pour les collectivités», assure Séverine Bouteille, responsable du pôle développement des ressources humaines du centre de gestion du Vaucluse. Et d'insister : «Il faut inciter les agents à déclarer leur handicap pour qu'ils puissent bénéficier de cet accompagnement adapté.» L'appui de Cap emploi est gratuit pour les employeurs, qu'ils soient publics ou privés, le service étant préfinancé par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la



Cap emploi apporte une expertise aux employeurs tant dans le recrutement que l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

fonction publique (FIPHFP), l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) et France Travail. Cap emploi travaille désormais en synergie avec ce dernier au sein des nouveaux Lieux uniques d'accompagnement (LUA). Sur le volet recrutement, les Cap emploi assurent la diffusion des offres transmises par les employeurs territoriaux, propose des candidatures et conseille les

collectivités. «Ils nous ont notamment aidés à revoir la manière dont on intégrait la question du handicap dans nos offres d'emploi et comment on gérait les jurys», rapporte Matthieu de Montchalin, adjoint au maire de Rouen (Seine-Maritime), chargé des affaires générales.

Panel de compétences. La ville ouvre systématiquement ses postes aux demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Les conseillers Cap emploi analysent les tâches et les conditions de travail pour déterminer les contraintes et les besoins du candidat au regard de son état de santé. «Nous devons connaître l'environnement de travail. Pour ce faire, nous allons dans les services. Nous pouvons aussi proposer des visites aux candidats pour faire connaître la collectivité et organiser des immersions en milieu professionnel quand il y a des réserves de la part de la

personne ou de l'employeur», détaille Lucie Deberdt, chargée de relation avec les entreprises à Cap emploi Lille métropole et Douaisis.

Compensations à identifier. Une fois le recrutement réalisé, une veille est opérée pour sécuriser la prise de fonction et l'intégration. «Cap emploi assure un suivi auprès des collectivités à trois mois et six mois pour voir si tout se passe bien», confirme Jenny Guilluy, référente «handicap» du centre de gestion du Pas-de-Calais. «Les missions et l'environnement de travail peuvent évoluer. L'employeur peut nous recontacter et nous faire intervenir dès qu'il y a une difficulté ou un nouveau besoin», ajoute Lucie Deberdt. Certaines collectivités, comme celles affiliées au centre de gestion du Vaucluse, peuvent profiter du concours et de l'expertise de Cap emploi

L'apprentissage
fait aussi partie
du champ d'action
de Cap emploi.

pour ces recrutements, y compris pour des remplacements. L'apprentissage fait également partie du champ d'action. «La collaboration avec Cap emploi permet d'être informés de candidats en situation de handicap pouvant être orientés vers ce type de contrat», souligne Séverine Bouteille. Illustration, à l'autre bout de la France, avec la ville de Rouen qui est passée par Cap emploi pour recruter trois apprentis en situation de handicap sur la vingtaine que compte la collectivité. L'appui de Cap emploi peut se révéler tout aussi précieux pour le maintien dans l'emploi des agents déclarés travailleurs

handicapés, que l'agent soit en poste ou en arrêt de travail. Dans ce cadre, suivant les préconisations du médecin du travail, les conseillers vont définir et assurer la mise en œuvre des compensations nécessaires (matériels adaptés à la pathologie, solutions organisationnelles, environnement de travail, aide humaine) pour permettre à l'agent de continuer à exercer ses fonctions. Les collectivités peuvent également être aidées pour le repositionnement ou le reclassement de l'agent sur un poste compatible avec son état de santé.

Dans tous les cas, les aides financières du FIPHFP sont mobilisées, tout comme le réseau de partenaires spécialisés avec lequel travaille Cap emploi.

Les clefs du maintien dans l'emploi.

«Les conseillers connaissent les meilleurs prestataires et fournisseurs vers lesquels nous orienter. Nous avons accompagné, avec Cap emploi, 117 maintiens dans l'emploi depuis 2022 dans des collectivités du département», indique Jenny Guilluy, à Lille métropole et Douaisis. Trois comités de pilotage sont

organisés chaque année par les deux structures pour suivre la mise en œuvre de la convention. L'occasion notamment d'étudier des profils de travailleurs demandeurs d'emploi pouvant être intégrés au vivier du service remplacement du centre de gestion. «Une convention structure le partenariat mais elle n'est pas obligatoire pour mobiliser notre offre de services. Par ailleurs, nous accompagnons tous les employeurs, y compris ceux qui ne sont pas soumis à l'obligation d'emploi», tient à préciser Lucie Deberdt. **Maud Parnaudeau**

SON EXPÉRIENCE

« Un regard extérieur avec des compétences pointues »



Franck Noël, élu délégué aux RH et au dialogue social de la ville de Reims et de la communauté urbaine du Grand Reims

Qu'est-ce qui a motivé les élus de la ville, du CCAS et du Grand Reims à signer en 2023 une convention avec Cap emploi Marne ?

Nous avons dépassé depuis longtemps le taux de 6 % de travailleurs en situation de handicap au sein des trois entités. La signature de cette convention a été vue comme un outil complémentaire aux moyens dédiés que nous avons déjà en interne : ergonome, psychologue, médecine de

prévention, référent «handicap»... L'idée était d'avoir un appui et un regard extérieur. Cap emploi intervient vraiment dans la dentelle, grâce à des connaissances et des compétences pointues. La convention a été conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction, et fait l'objet d'un suivi semestriel.

Quels sont les termes de cette convention ?

Elle précise les modalités de collaboration entre la direction des ressources humaines du Grand Reims, de la ville et du CCAS et le Cap emploi 51 au titre de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des services. Nous leur transmettons nos offres d'emploi ouvertes au recrutement externe pour qu'ils puissent nous proposer des candidatures. Ils peuvent aussi nous accompagner au moment de la prise de fonction et pour l'intégration de la personne

recrutée. Nous les sollicitons pour la recherche de solutions adaptées, quand l'état de santé d'un agent devient incompatible avec son poste de travail.

Quels bénéfices retirez-vous de ce partenariat ?

Cap emploi 51 apporte une expertise spécifique en matière d'accompagnement dans l'emploi, d'aménagements de poste et de reclassements. Ils proposent des contrats d'immersion pour permettre à des candidats et à la collectivité de valider la possibilité d'un recrutement. C'est comme cela, par exemple, que le restaurant municipal a accueilli une personne malvoyante intéressée par un travail de plongée. Malgré du matériel adapté mis à disposition, elle n'a finalement pas pu prendre le poste. Cap emploi propose aussi une prestation spécifique qui permet d'évaluer précisément l'impact d'un handicap sur le travail.